

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° II-CF151

présenté par

M. Roseren, M. Bothorel, Mme Degois, Mme Gayte, M. Haury, M. Cazenove, Mme De
Temmerman, M. Simian, Mme Lardet, Mme Mörch, Mme Lenne et Mme Riotton

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 78, insérer l'article suivant:

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.